



Projet associatif 2017

ASSOCIATION SAINT DOMINIQUE

ASD

**ACCOMPAGNEMENT
PERSONNES ÂGÉES**

Table des matières

I.	Introduction du Président.....	2
II.	Les origines et la vocation de l'association.....	4
III.	Les valeurs de l'association.....	7
IV.	Principes d'action.....	8
V.	La place de l'association dans le paysage local.....	10
VI.	Un rôle de veille et d'alerte.....	12
VII.	La gouvernance associative	12
VIII.	Les orientations associatives.....	13
IX.	La communication du projet associatif.....	14

I. Introduction du Président

En Haute-Loire, beaucoup d'EHPAD sont sous la responsabilité d'une association loi 1901. Le plus souvent, il s'agit d'une transmission, de la part d'une congrégation religieuse, vers une association laïque. L'association Saint-Dominique en est un exemple : Dans les années 1980, les religieuses dominicaines, après des décennies de dévouement auprès des populations de Brioude et Craponne, ont constaté la diminution des effectifs de chaque communauté. Elles ont alors voulu pérenniser les activités sanitaires et médico-sociales qu'elles avaient mises en place et développées. Faisant appel à des laïcs, elles ont créé des associations et, progressivement, elles ont passé le relais et se sont effacées.

La confiance qu'elles nous ont témoignée nous a engagés à poursuivre leurs actions avec les valeurs humanistes qu'elles portaient : respect des personnes, solidarité avec ceux qui se trouvent dans le besoin et aussi... désintéressement !

Nous sommes des acteurs et des défenseurs du Privé Non Lucratif... A côté des établissements publics, souvent rattachés à des centres hospitaliers, nous tenons à notre indépendance de gestion, à la souplesse et la liberté d'action, dans le cadre de la législation bien entendu... De plus nous ne voulons pas que la dépendance subie par beaucoup de nos aînés puisse être source de profit, ce qui nous fait refuser le privé lucratif.

Bien sûr notre association peut paraître plus fragile que des établissements publics, mais nous sommes persuadés qu'elle peut apporter sa participation à la mise en place et à la gestion de structures nécessaires au bien-être des personnes âgées. La tâche est immense pour les décennies à venir et nous ne doutons pas les autorités de tutelles continueront à faire confiance aux associations et à leurs fédérations.

Nous espérons, et nous avons de bonnes raisons de croire, qu'il y aura toujours assez de volontaires désintéressés pour donner un peu de leur temps afin de tenter de procurer à nos aînés les conditions d'une fin de vie sereine et paisible.

Georges ROUZAIRE

II. Les origines et la vocation de l'association

Éléments de l'histoire à Brioude :

Les traces laissées dans l'histoire par les religieuses, fondatrices de l'Association Saint-Dominique de Brioude, apparaissent tout d'abord le 8 octobre 1627 avec la création sur l'emplacement actuel des bâtiments place du docteur Mouret, d'un ancien couvent fondé par bulle du Pape Urbain VIII, pour y recevoir des religieuses ursulines.

La révolution de 1789 disperse cette communauté et c'est en 1864 que viennent à Brioude les religieuses de Saint Dominique pour s'installer dans « l'Hôtel de France » localisé sur l'emplacement actuel du site Mouret. Les religieuses dominicaines s'organisent sous forme de communauté hospitalière autorisée par décret du 5 mai 1869 de Napoléon III. Avec l'aide du docteur MOURET, **elles fondent en 1895 la Clinique Saint-Dominique.**

En 1975, les religieuses s'entourent de laïcs pour fonder l'Association Saint Dominique de Brioude. La clinique connaît alors une activité médicale et chirurgicale.

En 1981, la clinique est admise à participer au service public hospitalier et une coopération s'installe avec le centre hospitalier de Brioude dans le but d'harmoniser et coordonner leurs actions. L'activité de la chirurgie est confiée en totalité à la clinique et la médecine au centre hospitalier de Brioude.

En octobre 1988, un Foyer pour personnes âgées, actuel site Devins, est créé boulevard Devins sous la responsabilité du Centre Hospitalier de Brioude.

Les Conseils d'Administration de l'Association Saint-Dominique et du Centre Hospitalier de Brioude, en avril 2005 conviennent d'attribuer la responsabilité de toutes les activités sanitaires au Centre Hospitalier et les activités médicosociales et sociales pour personnes âgées à l'Association Saint-Dominique de Brioude.

Les Résidences Saint-Dominique placées sous la responsabilité de l'Association Saint-Dominique, situées sur 2 sites, l'un place du docteur Mouret et l'autre sur le Boulevard Devins à Brioude, voient le jour le 1er avril 2007.

Parallèlement à cela, la communauté des sœurs Dominicaines de Craponne sur Arzon se sont installées en 1675 sur ce territoire.

Elles résidaient alors rue St Dominique et délivraient des soins à domicile, de jour comme de nuit.

A la Révolution, en 1789, la Communauté a été dispersée. La plupart des sœurs ont regagné leur famille (l'une d'elle fut décapitée Place du Martouret).

Plus tard, de retour à Craponne, elles s'installèrent dans les locaux, place du Marchédial et ouvrirent leurs portes à des personnes âgées.

Dans la première partie du XXème siècle, cette maison s'est progressivement développée : d'abord simple dispensaire, petite chirurgie puis, peu à peu grâce à d'importants travaux d'aménagement, elle a été en mesure d'ouvrir successivement une maternité (1953), un service de chirurgie (1954) et de médecine (1956). C'est ainsi qu'elle devint la Clinique Saint Dominique.

En 1972, le service de chirurgie cesse son activité et en 1976 c'est au tour de la maternité. A nouveau des personnes âgées s'installent à Saint Dominique.

En décembre 1993, les Religieuses créent l'Association Saint Dominique de Craponne, à but non lucratif et s'entourent de laïcs pour les aider à poursuivre cette œuvre.

Le Conseil d'Administration décide alors de recentrer son activité sur la qualité de l'accueil des personnes âgées.

Jusqu'à cette époque la prise en charge médicale des personnes âgées s'opérait principalement par l'intermédiaire du service de médecine encore présent dans l'établissement.

En 1994, le Conseil d'Administration a demandé la conversion des dix lits de ce service de médecine en vingt lits de section de cure médicale et l'extension de cinq lits de la Maison de retraite portant ainsi la structure d'accueil à 50 lits pour personnes âgées dont 20 de section de cure médicale.

L'établissement a conclu une convention avec la C.R.A.M. pour assurer le fonctionnement des 20 lits de la section de cure médicale.

Cette démarche s'est inscrite dans le cadre de la politique des soins sur Craponne. Elle a été l'aboutissement d'une réflexion menée en commun avec l'Hôpital local de Craponne, les médecins qui interviennent à St Dominique et à l'Hôpital, avec consultation de la D.D.A.S.S., de la C.R.A.M. et de la Direction de la Vie Sociale.

L'autorisation a été donnée à l'établissement par Monsieur le Préfet de la Haute-Loire le 12 janvier 1995.

Cette reconnaissance a conforté par la même occasion le service de médecine de l'hôpital local de Craponne et l'organisation sanitaire de Craponne a été mieux identifiée avec une unique activité de médecine à l'hôpital et une activité médico-sociale à la Maison de retraite St Dominique qui remplace depuis la Clinique St Dominique.

Un important projet de restructuration a été rendu nécessaire pour accompagner ces mesures et améliorer sensiblement la qualité d'accueil des résidents pour permettre la pérennité des œuvres menées jusque-là sur Craponne par les Religieuses.

Elle a ensuite sollicité dès 1990, l'Association St-Dominique de Brioude pour l'aider dans la gestion de leur établissement. Cette coopération s'est installée dans le temps avec une mutualisation des fonctions supports de direction.

Le processus de fusion absorption des deux associations, dont les fondements historiques sont identiques, est acté en Assemblée Générale Extraordinaire le 27 juin 2014.

Au 1^{er} janvier 2015, l'Association gère désormais 3 sites (2 établissements juridiquement) : Devins et Mouret à Brioude et la Maison de Retraite St-Dominique à Craponne sur Arzon.

Forte de son identité humaniste et d'utilité sociale, l'association par sa double affiliation aux réseaux associatifs FEHAP et URIOPSS renvoie un message fort à ses partenaires.

III. Les valeurs de l'association

L'association fonde sa légitimité sur les 3 valeurs suivantes :

La première valeur est celle du **respect de la personne âgée et du résident dans toutes ses dimensions**. Concrètement, cette valeur se traduira de l'entrée dans l'établissement jusqu'à la fin de sa vie par le respect de ses habitudes de vie, de sa vie privée et intime, de ses convictions politiques, religieuses ou spirituelles en se souciant de son bien-être et de sa sécurité.

Le respect est le sentiment de considération, d'égard, que l'on peut avoir envers un individu. Il se manifeste par une attitude de déférence et le souci de ne pas porter atteinte à cette personne, ni la heurter inutilement. Le respect est d'accueillir la personne sans jugement, de l'écouter dans la discrétion et de la reconnaître en tant que personne et non pas en tant que malade « objet de soin » en lien avec le principe de dignité de la personne humaine.

Le respect doit être mutuel entre personnes âgées et personnels, résidents, familles et personnels et suppose une compréhension et un partage des valeurs.

L'accompagnement au sein des EHPAD renvoie également aux questionnements suivants pour le résident : quel sens on souhaite donner à la fin de sa vie ? Pour le professionnel : comment on intervient en tant que professionnel à cette étape ultime ?

La deuxième valeur associe les notions de **solidarité et de fraternité que ce soit entre les parents, les professionnels, les personnes âgées et les intervenants extérieurs**.

La solidarité est le lien social d'engagement et de dépendance réciproque entre des personnes ainsi tenues à l'endroit des autres, généralement des membres d'un même groupe liés par une communauté de destin (famille, village, profession, entreprise...).

Il est important de reconnaître et de valoriser la place et l'intervention de chaque partie prenante au profit de la personne âgée.

La troisième est dernière valeur concerne **la promotion de la vie sociale et de l'économie locale.**

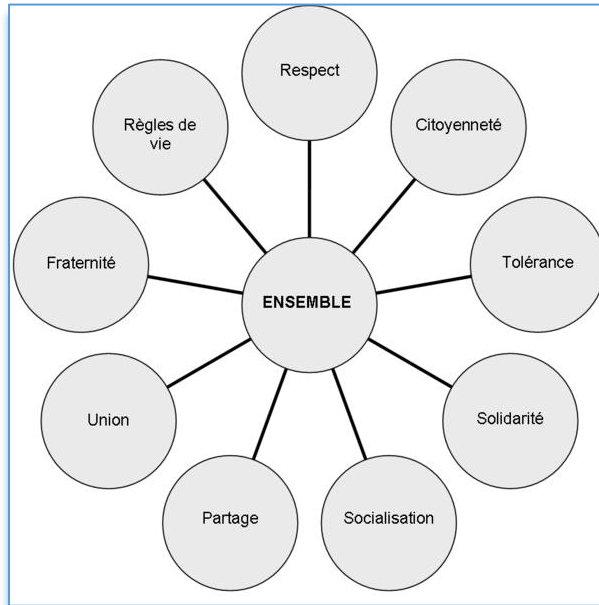
Elle se manifeste par le choix de travailler en réseau et d'ouvrir l'association à et vers l'extérieur.

L'association St-Dominique est un acteur de la vie économique locale par les emplois et l'économie générée par ses activités. Elle manifeste sa volonté de développer ses réseaux de coopérations locaux et de soutien aux filières économiques dont celle de l'agroalimentaire.

IV. Principes d'action

Les quelques principes d'action suivants viennent guider nos interventions au quotidien.

- **Le sens de la vie, donner de la vie et donner du sens à la fin de vie** : cela signifie accueillir l'entourage, développer les activités, faire participer les personnes, partager, créer des liens avec l'extérieur, faire venir des jeunes. Pour cela, il s'agit d'être à l'écoute des personnes, être attentifs à leurs besoins et adapter la réponse au maintien de l'autonomie.
- **Le vivre ensemble** : signifie vivre les uns avec les autres, conjointement, en commun. Cela sous-entend les thématiques suivantes :



Le fait de vivre ensemble peut amener à limiter les libertés car il existe des contraintes institutionnelles liées à des règlements internes ou imposées par la Loi.

Le soutien des aidants : l'association souhaite que la personne âgée puisse être prise en charge tout au long de sa vie. Ainsi, elle considère comme important prendre en compte la personne âgée dans son parcours de vie et de soin et de travailler en réseau avec les intervenants du domicile et les aidants.

Le fait de disposer de compétences et de locaux sont des atouts qui permettent de développer plus facilement des actions de soutien en faveur des aidants.

- **Le respect des professionnels :** l'association est particulièrement attentive à leur écoute, au développement de leurs compétences (formation...), à la qualité de vie au travail, à la gestion de leur carrière...
- **La valorisation des compétences bénévoles :** il s'agit aussi de savoir **utiliser les nombreuses compétences des membres du conseil d'administration** (juridique, gestion, relationnelles...) au profit de projets en faveur des personnes vulnérables.
- **Le privé non lucratif :** La raison de vivre de l'association.
Le choix de la non lucrativité traduit avant tout un engagement humaniste et citoyen sous-tendu par une logique d'utilité publique. Les services proposés doivent être accessibles à tous.

L'Etat ne pouvant prendre en charge tout le monde, il est nécessaire que l'initiative privée en faveur de personnes dans le besoin soit réalisée par des associations notamment dans le cadre de la vision de solidarité et de lien social. Ce statut juridique apporte de la souplesse, de la liberté et promeut la non recherche de profit financier par ses membres. Il s'agit de concilier au mieux la finalité humaine et la gestion entrepreneuriale.

Ces différentes valeurs ont été le fondement de la création de l'association Saint-Dominique.

Ces valeurs défendues par les fondateurs, reçoivent toujours le même consensus des administrateurs poursuivant l'action. Ces derniers doivent être les gardiens de l'histoire associative (présent, passé et avenir) et faire perdurer cette identité d'associative.

V. La place de l'association dans le paysage local

L'action de l'association ainsi que ses prestations de qualité, bénéficient de la reconnaissance des résidents, des familles, et du grand public ainsi que des autorités de tarification.

Dynamique, elle tisse des projets avec différents partenaires et acteurs dont notamment l'animation d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie, la participation au GIE Biva et à la filière gériatrique. Elle souhaite continuer cette ouverture vers l'extérieur en développant encore davantage ses liens avec l'environnement local.

Cette ouverture est également favorisée par la proximité géographique de l'association avec les départements frontaliers du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Loire. Elle peut ainsi couvrir la plupart des besoins.

Enfin, son choix de fusionner avec l'association St-Dominique de Craponne sur Arzon en fait une des premières associations gérant des établissements médicosociaux dans le département. Et par conséquent un acteur pionnier dans la prise en compte des enjeux majeurs des politiques publiques de l'efficacité de son action.

En cela, elle reste à l'écoute de projets de mutualisation de moyens, de rapprochements avec d'autres établissements de petite taille ne disposant pas de certaines ressources internes.

VI. Un rôle de veille et d'alerte

Au sein de l'association, les cadres de direction attentifs à l'actualité assurent un rôle de veille et d'alerte qui vient alimenter et justifier ses prises de position.

Ils assurent également des représentations dans les instances qui traitent des questions relatives à son projet ou aux personnes qu'elle aide. Il s'agit des sollicitations émanant de l'ARS (CRC, CTS), du Conseil Départemental de la Haute-Loire, mais également de leurs interventions au sein des fédérations du secteur.

Elle bénéficie d'une bonne reconnaissance de son action par la population locale et l'ensemble des acteurs du secteur et informe régulièrement de ses activités et projets dans les médias et à partir des nouveaux moyens de communication.

VII. La gouvernance associative

La gouvernance associative s'appuie sur les statuts, lesquels déterminent les attributions des organes dirigeants de l'association (assemblée générale ordinaire et extraordinaire, conseil d'administration et bureau) et définit les missions du Président, du Trésorier et du Secrétaire.

L'association composée de 15 à 24 membres s'est donnée pour objet d'apporter « *aide matérielle et morale aux œuvres privées, charitables, hospitalières, sanitaires et sociales, et en particulier l'administration et la gestion des Résidences Saint Dominique à Brioude et la maison de retraite Saint Dominique à Craponne sur Arzon* ».

Elle pourra, de même, dans la mesure de ces possibilités, gérer, aider, tous les autres établissements et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux, service d'aide à domicile, s'occuper du recrutement et de la formation du personnel des diverses maisons gérées par l'Association.

Elle pourra, à cet effet, acquérir, louer, se faire prêter etc... tous locaux et immeubles nécessaires à ses activités.» en vertu de ses statuts (article 3).

L'association bénéficie à la fois d'une grande stabilité de ses membres et d'une importante implication dans la vie des établissements et au sein du Conseil d'administration. En effet, des représentants du conseil d'administration sont impliqués dans la vie des services au sein des commissions internes : conseil de la vie sociale, commission restauration, commission animation, commission qualité des deux établissements et dans les groupes de travail de l'évaluation interne.

Le doublement des mandats grâce à la création d'une vice-présidence et d'adjoints pour les mandats du Bureau favorise la proximité sur les deux sites des représentants du Conseil d'administration et permet d'avoir de la souplesse dans le mode de fonctionnement.

VIII. Les orientations associatives

Trois axes stratégiques ont été retenus par les membres du Conseil d'administration pour les 5 années à venir :

1^{er} AXE STRATEGIQUE : FAVORISER L'ENGAGEMENT DANS UNE ORGANISATION PRIVEE NON LUCRATIVE

Objectif n° 1 - La promotion du bénévolat et de la solidarité

Objectif n° 2 - Le maintien d'un tarif juste pour les personnes accueillies

Objectif n° 3 - L'indépendance associative

2^{ème} AXE STRATEGIQUE : PERENNISER L'ACTIVITE DES EHPAD

Objectif n° 1 - Créer de l'attrait pour nos EHPAD

Objectif n° 2 – Adapter l'activité EHPAD aux besoins des personnes âgées

Objectif n° 3 - Poursuivre et développer la communication

Objectif n° 4 - Développer la qualité de vie au travail

3^{ème} AXE STRATEGIQUE : ELARGIR LES PRESTATIONS POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA PERSONNE AGEE

Objectif n° 1 - Développer des actions en faveur des aidants familiaux

Objectif n°2 - Développer les hébergements séquentiels tels que l'hébergement temporaire

Objectif n°3 – Développer les partenariats et coopérations de territoire

IX. La communication du projet associatif

Le Projet Associatif a pour vocation d'être diffusé à l'ensemble des acteurs « **parties prenantes** » tels que : l'ensemble des membres du Conseil d'administration, les salariés, les autorités de tarification, les résidents, les familles, les partenaires et intervenants extérieurs, selon des modalités adaptées à chacun d'entre eux.

Il permet de communiquer à la fois sur l'identité associative, son fonctionnement ainsi que sur la vision partagée par l'ensemble des administrateurs du futur associatif.